

Demande de déménagement (entreprise)

A retourner au minimum 5 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début du déménagement
Les interventions importantes devront faire l'objet d'un rendez-vous sur site au minimum 15 jours avant le déménagement

05.55.45.63.17

Formulaire à retourner à :

dep.accueil@limoges.fr

ENTREPRISE

Demandeur :

Adresse :

SIRET :

Tél :

Mail :

ADRESSE(S) ET DATE(S) DE DEMENAGEMENT

Adresse :

Dates :

☐ Matin (7h-12h) ☐ Après-midi (13h-18h) ☐ Journée (7h-18h) ☐ Autres :

VOS BESOINS

- ☐ Sur stationnement : nombre de place
- ☐ Sur trottoir
- ☐ Fermeture de voie (*si besoin*) : laquelle
- ☐ Sur voie bus : voir avec la STCL au moins 48 heures avant le déménagement Tél : 05 55 34 24 84
- ☐ Voie piétonne : n° d'immatriculation.....
- ☐ Présence d'engin de levage
- ☐ Autre :

POSE DE LA SIGNALISATION

- par la Ville de Limoges : pour les entreprises non domiciliées sur la commune de Limoges et ses environs
- par l'entreprise chargée du déménagement dans le cas contraire

Infos droits de voirie : <https://www.limoges.fr/mes-demarches>

Demande faite le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Protection des données :

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils ne seront communiqués qu'aux services de sécurité (Police, Pompiers...). Si l'autorisation vous est délivrée, ils seront conservés pendant 5 ans. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement – particuliers et entreprises

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un [formulaire](#) à votre disposition sur le site Internet de la Ville.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).